

VISITEURS

ERRATUM BROCHURE 2021

P 70/71 – Immersion Vietnam

Le 01/10/20 :

Extension Cambodge : erreur du jour 11 :

JOUR 11 : HANOI → SIEM REAP (et non HALONG / HANOI → SIEM REAP)

P 94/95 – Splendeurs Du Cap Vert

Le 11/01/2021 :

Modification des conditions de vente : des conditions aériennes particulières s'appliquent : **émission immédiate à la réservation, billet non modifiable et non remboursable.**

P 128/129 – Splendeurs du Monténégro & des Balkans

Le 02/12/20 :

3 départs passent en **VERSION CONFORT** uniquement, **maximum 25 Pers/départ** : les 8/05, 22/05 et 25/09, avec une augmentation de 60€/pers.

Le 11/01/2021 :

Modification des conditions de vente : des conditions aériennes particulières s'appliquent : **émission immédiate à la réservation, billet non modifiable et non remboursable.**

P 144/145 – Splendeurs du Portugal

Le 02/12/20 :

La moitié des départs passent en **VERSION CONFORT** uniquement, **maximum 25 Pers/départ**, avec une augmentation de 230€/pers. en catégorie 3* et 4* ; les autres départs restent en maximum 49 pers./car équipés de systèmes BUSIP (Bus individual protection).

Le 11/01/2021 :

Modification des conditions de vente : des conditions aériennes particulières s'appliquent : **émission immédiate à la réservation, billet non modifiable et non remboursable.**

P 154/155 – Merveilles Argentine / Chili & Croisière Cap Horn

Le 16/12/20 :

Modification de dates de départ :

Départ du 21/09 remplacé par un départ le 25/09

P 184/185 – Splendeurs du Canada

Le 16/12/2020 :

Tous les départs 2021 sont dorénavant garantis à partir de 10 personnes (au lieu de 3 Pax initialement).

P 186/187 – Splendeurs du Canada & Gaspésie

Le 16/12/2020 :

Tous les départs 2021 sont dorénavant garantis à partir de 10 personnes (au lieu de 3 Pax initialement).

P 188/189 – Merveilles du Québec, Gaspésie & Acadie

Le 16/12/2020 :

Tous les départs 2021 sont dorénavant garantis à partir de 10 personnes (au lieu de 3 Pax initialement).

P 190/191 – Splendeurs du Canada & Usa

Le 16/12/2020 :

Tous les départs 2021 sont dorénavant garantis à partir de 10 personnes (au lieu de 3 Pax initialement).

P 192/193 – Splendeurs de l'Est USA

Le 16/12/2020 :

Tous les départs 2021 sont dorénavant garantis à partir de 10 personnes (au lieu de 3 Pax initialement) y compris « Version Confort ».

P 194/195 – Immersion dans l'Est Américain

Le 16/12/2020 :

Tous les départs 2021 sont dorénavant garantis à partir de 6 personnes (au lieu de 3 Pax initialement).

P 196/197 – Splendeurs de la Floride

Le 16/12/2020 :

Tous les départs 2021 sont dorénavant garantis à partir de 10 personnes (au lieu de 3 Pax initialement).

P 198/199 – Splendeurs du Sud des USA

Le 16/12/2020 :

Tous les départs 2021 sont dorénavant garantis à partir de 10 personnes (au lieu de 3 Pax initialement).

P 200/201 – Splendeurs de l'Ouest des USA

Le 16/12/2020 :

Tous les départs 2021 sont dorénavant garantis à partir de 10 personnes (au lieu de 3 Pax initialement) y compris « Version Confort ».

P 202/203 – Merveilles du Grand Ouest & des Rocheuses

Le 16/12/2020 :

Tous les départs 2021 sont dorénavant garantis à partir de 10 personnes (au lieu de 3 Pax initialement).

P 238/2239 – CONDITIONS DE VENTE

Le 27/10/20 :

Correction de l'article 14 sur la responsabilité de VISITEURS :

14/ RESPONSABILITES

Tous les prix, horaires, dates, itinéraires, visites, repas, mentionnés dans nos programmes peuvent être modifiés par suite de circonstances indépendantes de notre volonté, ainsi que par les prestataires de services locaux auxquels nous nous adressons. VISITEURS se réserve le droit de remplacer éventuellement un transporteur aérien par un autre, ou un hôtel par un établissement de même catégorie, une visite ou un repas par un autre d'intérêt similaire. **L'Agence et l'Organisateur VISITEURS est responsable de la bonne exécution des services prévus au présent contrat et est tenu d'apporter de l'aide au voyageur en difficulté. En cas de mise en jeu de leur sa responsabilité de plein droit du fait des prestataires, les limites de dédommagement résultant de conventions internationales selon l'article L. 211-17-IV du Code du tourisme trouveront à s'appliquer ; à défaut et sauf préjudices corporels, dommages intentionnels ou causés par négligence, les dommages-intérêts éventuels sont limités à trois fois le prix total du voyage ou du séjour. VISITEURS n'est pas responsable de la mauvaise exécution du Contrat lorsqu'elle est causée par des circonstances exceptionnelles et inévitables, ou lorsqu'elle est imputable à un tiers étranger à la fourniture de prestations prévues au contrat ou au Client ou aux participants au voyage. L'Agence VISITEURS n'est pas responsable de l'exécution de prestations achetées sur place par le Client ou les participants au voyage et non prévues dans les conditions particulières. La responsabilité de VISITEURS est notamment dérogée dans les cas suivants : — circonstances exceptionnelles et inévitables (grèves, intempéries, guerres, séismes, épidémies...), — présentation après l'heure de convocation à l'aéroport. Les frais occasionnés par ces circonstances ne pourront en aucun cas donner lieu à dédommagement.** Les dispositions des présentes conditions particulières complètent les conditions générales. Responsabilités du client : Le client s'engage à avoir pris, préalablement à son inscription, connaissance des informations émises par le ministère des affaires étrangères par téléphone ou sur le site www.diplomatie.gouv.fr/conseils-aux-voyageurs et décide de s'inscrire en toute connaissance des informations concernant la destination relative à sa réservation.

P 243 – ASSURANCE VOYAGE

Le 14/12/20 :

Afin de répondre aux exigences de certains pays qui rendent l'assurance voyage obligatoire depuis la pandémie de la Covid-19, nous introduisons une assurance complémentaire MUTUAIDE destinée uniquement au COSTA RICA, pays qui exige un plafond de garantie minimum de 2000\$USD/pers. Deux nouveaux contrats **MUTUAIDE** sont à disposition : **contrat Multirisques Pack Pandémie 6265 + assistance rapatriement bagages Pack Pandémie6269**, sans changement de prix.